

7
Bruxelles, le 4 janvier 1921.

5324/46
5824/46.
Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 29 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne puis que confirmer les deux réponses qui vous ont été faites le 31 mars et le 15 avril écoulés. Les œuvres offertes en vente doivent être déposées, suivant l'usage établi, au Musée, 9 rue du Musée à Bruxelles, aux fins d'être soumises à la Commission directrice. Cet envoi doit avoir lieu aux frais, risques et périls du vendeur et sans qu'il puisse en résulter, pour l'administration du Musée, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité. Le vendeur doit indiquer le prix qu'il demande de l'ouvrage présenté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en
chef,

A Monsieur M. RAMET,
12 avenue des Eperons d'Or,
BRUXELLES.

M. RAMET
REPRÉSENTANT DU COMITÉ CENTRAL
DES ARMATEURS DE FRANCE

14, AVENUE DES ÉPERONS D'OR
BRUXELLES

TÉLÉPHONE : L. 2128

Bruxelles le 29-12-20

Monsieur le Conservateur en Chef,

Je vous ai fait part
il y a quelques mois de mon
intention de rendre un Oh.
Foultin - la - Cour.

Je n'ai pu immédiatement
donner suite à ce projet
parce que j'étais en division.
au sujet de ce tableau.

Feraient vous avoir la
complaisance de me dire
où et sous quel prétexte
le tableau peut être offert à
la Commission d'achat de
Musée.

Très agréablement. Mon
Conservateur en Chef, l'assurance
de mes sentiments distingués

Monsieur Fernand Gevaert
Conservateur en Chef des Musées Royaux.

Stamm

8

DE MONTMARTRE 9, VILLIERS

Y VOUS EN VOUS LE COMPTABLE GÉNÉRAL MONTMARTRE 9
QUARTIER

PARIS 18

29 avril

0

5324
46

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 courant, j'ai l'hon-

neur de vous informer que, sur le vu de la photographie du pastel

que vous offrez en vente au Musée Royal des Beaux-Arts, cette oeuvre

ne paraît pas susceptible d'être acquise pour les collections de l'

Etat. Nous applaudissons à la généreuse pensée que vous exprimez

d'affecter la moitié du produit de la vente à l'éducation du fils

du caporal Trésignies; mais nous estimons que la réalisation de

pareil projet serait inutilement retardée par le dépôt au Musée

du portrait en question. Néanmoins, vous pouvez l'y faire remettre

aux conditions indiquées dans notre lettre du 31 mars en y joignant

la mention du prix demandé. La Commission directrice statuera en

ce cas lors d'une prochaine séance, dans quelques semaines seulement,

JN88

aucune réunion n'étant encore fixée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération

distinguée.

Pour le Conservateur en chef,

A. Monsieur RAMEY,
armateur
BRUXELLES.

JB

M. RAMET

ARMATEUR

REPRÉSENTANT DU COMITÉ CENTRAL
DES ARMATEURS DE FRANCE

BRUXELLES, LE 15 Avril 1920.

14, AVENUE DES ÉPERONS D'OR

TÉLÉPHONE : L. 2128

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai bien reçu votre
estime du 24 Mars.

Avant d'envoyer le Tondin
Lalour au Musée, j'aurais in-
teressant de vous remettre inclus,
en communication, une photo-
graphie du pastel en question.

Il y aura lieu éventuelle-
ment pour moi, puisque le
Musée ne prend aucune responsa-
bilité, de faire assurer le
sablau contre tous risques,
avant sa sortie de chez moi.

Veuillez avoir l'obli-
gence de me dire si la com-
mission se réunit fréquemment.

ceci pour ne point se
payer des frais inutiles à
la C^{ie} d'Assurance.

En ce qui concerne le prix,
je vous prierais de bien
vouloir me faire une offre.

A vous lire, très
agréé, Monsieur le Conservateur
en chef, l'assurance de
mes sentiments distingués

Harvey

A Monsieur Pieters Gevaert
Conservateur en chef du Musée
Bruxelles

Le tableau a été

expertisé par

Mm. Georges Petit à Paris et Lupsin à Bruxelles.



31 mars

0

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 27 mars par laquelle vous nous faites part de votre intention de vendre un pastel attribué à Fantin Latour. Nous examinerons l'œuvre avec intérêt. Comme nous supposons qu'elle n'est pas de grandes dimensions, nous venons vous demander de l'envoyer, conformément d'ailleurs à l'usage, au Musée, N° 9 rue du Musée à Bruxelles, afin qu'elle puisse être soumise à la Commission Directrice.

L'usage nous oblige aussi de vous dire que cet envoi doit avoir lieu à vos frais, risques et périls, et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité. Il sera également utile d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur RAUDET,
Armateur à

M. RAMET

ARMATEUR

REPRÉSENTANT DU COMITÉ CENTRAL
DES ARMATEURS DE FRANCE

Bruxelles, le

27 Mars 1920

14, Avenue des Eperons d'Or

Tél. : L. 2128.

Honorable le Conservateur,

J'ai l'honneur
de vous informer
que j'ai à vendre
un pastel de
Ch. Paulin Latour
(Moine en méditation)
Ce tableau a été
évalué par le
Maître Legs.

La moitié du
produit de la
vente doit être

11
affecté à l'édu-
cation du fils
du caporal Designis.
Avant de mettre
le pastel en vente
publique, je tiens
à vous en faire
l'offre, et vous
sûr-ité à venir
le voir, s'il est de
nature à intéresser
le Musée.

Très-vrille agréé,
Monsieur le Conservateur
l'assurance de mes
sentiments distingués
Maurice